

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° CF189**

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 27

I. – À la troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 108,8 »

le montant :

« 108,95 ».

II. – À la septième ligne de la même colonne, substituer au montant :

« 3,5 »

le montant :

« 3,45 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite financer la régularisation des praticiens à diplôme hors Union européenne, stock et flux, par la modification du tableau ONDAM.

« Depuis cet été, "un enfant meurt tous les mois", faute de pouvoir être opéré du cœur à l'hôpital Necker : c'est Olivier Raisky, le chef du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital parisien qui a lancé l'alerte en décembre 2023. » rapporte France Info.

« Certains soirs, il y a dix brancards que l'on range en épis. Je dis aux patients : Je vais vous garer. C'est devenu un parking de supermarché. », dénonce Diane, infirmière du centre hospitalier de Versailles au Chesnay

« A l'hôpital, les gens crèvent, les collègues rendent leur blouse, parce qu'ils ne veulent plus rentrer chez eux, pleurer et revenir le lendemain. Ça ne peut plus tenir » prévient Yann Le Baron, secrétaire général de l'Unsa.

Alors que le pays connaît une pénurie de médecins, que nos soignants sont à bout de souffle et notre système de santé en état d'urgence, nous ne reconnaissons toujours pas dignement les 5.000 praticiens étrangers ou diplômés à l'étranger, notamment hors de l'Union européenne (PADHUE). Si le ministère les considère si peu qu'il ne prend pas la peine de produire un recensement précis de leurs situations, près de 2.000 d'entre eux sont tout de même exposés au danger de voir leur contrat se terminer en 2024.

Pourtant, la place des médecins étrangers est cruciale dans l'offre de soins. Alors qu'en 2010 ils comptaient pour 7,1 % des médecins en activité, ils représentaient 12,5 % en 2023. Ils sont 19,8 % des médecins spécialistes chirurgicaux en activité et 16,9 % des médecins spécialistes médicaux. Tous ces médecins, principalement venus d'Algérie, de Tunisie, de Syrie ou du Maroc, sont particulièrement importants dans les départements qui présentent les plus faibles densités médicales. Alors qu'ils ont participé à l'effort de crise, comme tous les soignants durant le Covid, alors qu'ils sont essentiels à la garantie de notre contrat social, ces soignants sont confrontés à de plus en plus de difficultés administratives pour pouvoir exercer dignement. Une injustice pour eux, pour l'ensemble des soignants, comme pour tous nos concitoyens.

Dans un souci d'économies, pour contourner le problème de l'intérim, nombreux sont les services qui recourent aux PADHUE (Praticiens à diplôme hors Union européenne).

Le Figaro rapporte l'exemple de l'un d'entre eux, où trois médecins sur cinq sont étrangers. « Et je vais en recruter un quatrième. Car depuis que les gens sont partis à la retraite, voilà deux ans, c'est la seule alternative qu'on ait trouvée aux intérimaires. Il faut dire que pour l'hôpital, cela revient beaucoup moins cher... un PADHUE est payé 1600 ou 1800 euros par mois, alors que l'intérimaire peut demander jusqu'à 12.000 euros. », témoigne un chef de service.

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite financer la régularisation des praticiens à diplôme hors Union européenne, stock et flux, par une dotations supplémentaire au sous-Ondam hospitalier. La diminution des fonds dédiés aux autres prises en charge est purement formelle, afin de satisfaire à la recevabilité financière. Nous appelons le gouvernement à lever le gage.